

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Loi du 5 avril 1884 – Article 50

Arrondissement d'Avignon

Commune du PONTET
84130



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2019

DÉLIBÉRATION N° 2019_DEL_019

**Adoption du Budget primitif
2019 du budget annexe office de
tourisme**

--
Rapporteur : M. Patrick SUISSE

L'an deux mille dix neuf, le quatre avril à 18 heures00, le Conseil Municipal de la ville du PONTET, convoqué le 29 mars 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joris HEBRARD, Maire.

Présents :

M. Joris HEBRARD, M. Jean-Louis COSTA, M. Frédéric MONIN, M. Patrick SUISSE, Mme Karine GANGLOFF, M. Bastien DADE, Mme Martine FAUX, Mme Michèle ILARIO, Mme Michèle BLANC, Mme Claudine DOMINEZ, M. Claude BENARD, Mme Françoise MACCARIO, Mme Catherine CHABRIER, M. Christophe JOUMOND, Mme Nathalie GALLINA, M. Pascal SIMONDI, M. Patrick EBRARD, Mme Christelle IMBERT, Mme Séverine ODDONE, M. Steve SOLER, Mme Christine CAVALLI, Mme Nathalie SEGUIN, M. Jean-Firmin BARDISA, Mme Caroline GRELET-JOLY, M. Eric MORAN

Représentés :

Mme Sandrine BAJARD donne pouvoir à Mme Catherine CHABRIER
Mme Michèle RIEUX donne pouvoir à M. Jean-Louis COSTA
M. Christian ROBINAT donne pouvoir à Mme Martine FAUX
M. Christian RIPPERT donne pouvoir à M. Patrick SUISSE
Mme Sylvie LUC donne pouvoir à M. Jean-Firmin BARDISA
Mme Chantal GUARDIOLA donne pouvoir à M. Joris HEBRARD

Absents :

Mme Christiane MOLINES, M Claude MOREAL

L'équilibre du budget primitif du budget annexe office de tourisme 2019 s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES :

Dépenses réelles de fonctionnement.....212 822 €
Opérations d'ordre entre section..... 0 €
TOTAL.....212 822 €

RECETTES :

Recettes réelles de fonctionnement.....212 822 €
TOTAL.....212 822 €

Les dépenses réelles de fonctionnement se décomposent de la manière suivante :

- **Chapitre 011** (charges à caractère général) : 37 464 €. Il s'agit d'une part du coût de la maintenance du logiciel nécessaire à la gestion de la taxe de séjour (2 600 € environ) et d'autre part de crédits prévisionnels nécessaires à la création éventuelle de manifestations dont le rayonnement départemental voir régional pourraient avoir un impact sur la fréquentation touristique de la Ville.
- **Chapitre 65** (autres charges de gestion courante) : 159 358 €. Cette dépense correspond au montant du reversement de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 attendu.
- **Chapitre 014** (reversement et restitutions sur impôts et taxes) : 16 000 €. Cette dépense est relative au reversement de la taxe de séjour départementale additionnelle en vigueur sur le département de Vaucluse au profit du Conseil Départemental de Vaucluse collectée par la Ville.

Les recettes réelles de fonctionnement se décomposent de la manière suivante :

- **Chapitre 002** (excédent de fonctionnement reporté) : 42 822 €. Il s'agit du report du résultat de fonctionnement 2018.
- **Chapitre 73** (impôts et taxes) : 170 000 €. Il s'agit du produit estimé de la taxe de séjour collectée

sur le territoire communal. Malgré les modifications réglementaires en matière de calcul de la taxe ou de collecte par les plateformes, il n'est pas attendu de variation sur cette recette.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES :

TOTAL..... 0 €

RECETTES :

Résultat d'investissement reporté 586 €

TOTAL..... 586 €

Les recettes réelles sont constituées uniquement du résultat d'investissement reporté d'un montant de 586 €. Aucune dépense d'investissement n'étant prévue sur l'exercice 2019, la section d'investissement est votée en sur-équilibre.

La Commission Finances et Administration Générale s'est prononcée le 27 mars 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

ADOPTER le projet de budget primitif 2019 du budget annexe office de tourisme,
REPORTER au budget primitif 2019 le résultat de fonctionnement 2018 en recette de la section de fonctionnement pour un montant de 43 407,22 € ainsi que l'excédent d'investissement de l'exercice 2018 repris au chapitre 001 en dépenses d'investissement pour un montant de 585,40 €.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 25

CONTRE : 6

Mme CAVALLI, Mme LUC, Mme SEGUIN, M. BARDISA, Mme GRELET-JOLY, M. MORAN

ABSTENTION : 0

PAS DE PARTICIPATION :

0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE

Acte rendu exécutoire après envoi
en préfecture le :
et publication du :

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte.

Joris HEBRARD

Le Maire,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 08/04/2019

Reçu en préfecture le 08/04/2019

Affiché le



ID : 084-218400927-20190404-2019_DEL_019-DE